

Aurillac, le 20 avril 2023

Dossier n° : AE 23.0177

Demandeur : GAEC de la CERE

Date d'enregistrement de la demande : 21/03/23

Date limite de candidature : 20/06/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 20/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
VIC-SUR-CERE	49,60	DELRIEU Daniel et Véronique	Section AB 143,395,397,399, Section AP 170,171,172,270, Section BE 21,22, 45,51,59,61,62,63,64,65,67,68, 69,70,71,72,73,74,75,77,83,86, 107,108, 332,388,393,397,399,
VIC-SUR-CERE	2,69	DELRIEU Annie	Section AR 213,344,345,
SAINT-SATURNIN	18,6	SCI NKL	Section E 260,261,262,264,266,267,268
LUGARDE	6,08	DEGOUL J-Louis	Section ZH 4
SAINT-SATURNIN	27,37	DEGOUL J-Louis	Section FO 122,123,124,125,
SAINT-SATURNIN	44,83	FOUGERE Georges	Section OE 384,490,
VIC-SUR-CERE	9,7	MICHEL Daniel	Section AH 9,144,424,465,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière